

M Alex SERVAIN
Géomètre Expert

Sissonne, le mercredi 15 Décembre 2010

OBJET : DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER DE SPECIALITES T.A. A SISSONNE

Monsieur,

Nous accusons réception de votre mail envoyé à Céline Dequidt de la Société Novallia à la date du lundi 13 décembre 2010, relatif à votre demande de complément d'information pour notre dossier

Veillez trouver ci-joint les réponses aux points indiqués :

• **Concernant l'analyse de l'étude d'impact :**

1. *SPECIALITES T.A. doit prouver qu'il n'y a pas d'incidence de ces rejets sur la zone NATURA 2000, zone protégée intitulée « Marais de la souche », située juste en aval du site.*

Dans notre dossier de demande d'autorisation d'exploiter un chapitre est consacré à l'incidence NATURA 2000. Certes, la commune de Sissonne est concernée par NATURA 2000, par contre le site de SPECIALITES T.A. n'est pas dans la zone.

Les eaux résiduaires sont rejetées dans le réseau des eaux usées qui vont à la station d'épuration de Sissonne.

En conséquence, nos rejets n'ont pas d'incidence sur le « Marais de la souche ».

2. *SPECIALITES T.A. doit réaliser une analyse des rejets aqueux et des rejets atmosphériques afin de pouvoir réaliser l'évaluation des risques sanitaires réelle du site.*

Analyse des rejets aqueux : une auto surveillance est réalisée quotidiennement avec une analyse mensuelle et rapport d'analyse par le laboratoire d'hydrologie de Soissons. Une déclaration trimestrielle est transmise à la DREAL. Les résultats des analyses ont toujours été conformes aux normes en vigueur.

Analyse des rejets atmosphériques : le rapport a été transmis à la DREAL
Conclusion du rapport : Aucun écart n'a été constaté – l'essai est validé.

• **Concernant l'analyse de l'étude de dangers :**

3. *La séparation entre l'entreprise CAILLE et l'entreprise SPECIALITES T.A. doit être détaillée (mur coupe feu, stabilité au feu des structures, dispositif d'extinction automatique, etc....)*

L'entreprise moyennement CAILLE n'exerce plus aucune activité dans ses locaux depuis le mois Août 2010. Le dépôt est vide et inoccupé

SPÉCIALITÉS T.A.

41 bis rue de Laon
02150 SISSONNE - France
Tél. : + 33 (0)3 23 21 60 35
Fax : + 33 (0)3 23 21 68 22
E-mail : info@specialites-ta.com
Site : www.specialites-ta.com

4. *Vous préciserez les mesures nécessaires à prendre afin que le site dispose de suffisamment d'eau d'extinction lors d'un éventuel incendie.*

Suite à l'installation de notre unité de production à Sissonne, plusieurs modifications ont été réalisées ayant pour effet de réduire les zones de risques. Nous avons recalculé nos besoins en eau relatifs aux moyens de secours. Les volumes d'eaux d'extinction incendie sont maintenant de 98 m³/h pendant 2h. La borne à incendie située à 30m assurera un débit théorique de 112m³/h.

En conclusion, la capacité d'extinction du site est suffisante.

5. *Vous préciserez comment sera assuré le confinement des éventuelles eaux d'extinction et les délais de réalisations.*

Les eaux d'extinction incendie seront confinées dans les quais de chargement qui ont un volume de 330m³.

6. *Vous préciserez les équipements nécessaires mis en place pour lutter efficacement contre la foudre. Avez-vous réalisé votre analyse foudre ?*

Oui, l'analyse du risque foudre et analyse technique ont été réalisées et le rapport a été transmis à la DREAL.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Sylvie BREUIL
Directeur Administratif et Financier

Port. : 06 80 99 58 72
s.breuil@specialites-ta.com

SPÉCIALITÉS T.A.
41 bis rue de Laon
02150 SISSONNE - France
Tél. : + 33 (0)3 23 21 60 35
Fax : + 33 (0)3 23 21 68 22
E-mail : info@specialites-ta.com
Site : www.specialites-ta.com